

L'ENDETTEMENT DES MENAGES. STIMULANT OU ENTRAVE A LA RELANCE DE LA CONSOMMATION

Larabi JAÏDI
Professeur d'Économie
Membre du Comité Scientifique du CMC

La consommation des ménages

Une consommation irrégulière

Représentant une moyenne de 50% du total des emplois en biens et services et près de 65% du PIB nominal, la consommation des ménages avoisine les 230 milliards de dirhams.

Elle progresse au rythme annuel de 7,8% durant la période 1980-2000 mais son évolution alterne des phases d'accélération et de décélération :

- /_ 1980-86 : un taux annuel moyen de 14% ;
- /_ 1987-90 : une moyenne annuelle de 7,4% ;
- /_ 1991-94 : une progression annuelle moyenne de 5,8% ;
- /_ 1995-2000 : une croissance moyenne de 2,6% par an ;
- /_ la fréquence des années de sécheresse a eu un grand effet sur l'évolution de la consommation durant les années 1990.

Une consommation qui reflète les variations du PIB et du revenu

La consommation des ménages épouse à travers ses différentes phases les tendances de l'activité économique.

Un lien plus direct transparaît de l'évolution parallèle de la consommation et du revenu des ménages :

- /_ 63% du revenu national disponible ;
- /_ les améliorations des revenus s'accompagnent de progressions des dépenses (1984-86 ; 1988-91) ;
- /_ le repli des revenus induit une décélération des dépenses (1987, 1992, 1993, 1995, 1997, 2000).

La variabilité du revenu disponible des ménages résulte des fluctuations affectant les salaires, les revenus de la propriété et de l'entreprise et les revenus de transfert.

Une progression réelle faible et ralentie

La consommation des ménages exprimée en termes réels a enregistré un rythme d'accroissement ne dépassant guère 3% par an au cours de la période 1980-2000.

Compte tenu de l'évolution parallèle de la population, le niveau de consommation réelle *per capita* ne s'est amélioré que de 1% par an : un indice qui témoigne des faibles mécanismes de génération du revenu dans l'économie nationale.

Des disparités de dépenses marquées

L'écart de la dépense moyenne par personne entre les populations les plus pauvres et les populations les plus aisées s'exprimerait selon les Enquêtes Nationales sur le Niveau de Vie des Ménages (ENNVM) dans un rapport de un à sept.

L'écart entre les milieux urbain et rural observe une stagnation sur une période couvrant trois décennies : un rapport oscillant entre 1,9 et 2,1.

Ces écarts persistent sur le long terme et ont tendance à s'élargir dans les périodes de fléchissement global de la consommation.

Une structure en transformation sensible

Les dépenses d'alimentation et d'habillement progressent à un taux plus réduit que la dépense moyenne : régression de leurs parts relatives de 13 et 8 points sur la période 1971-99.

Les dépenses relatives à l'hygiène et soins, aux loisirs et transports enregistrent, en revanche, une avancée significative.

La part des dépenses en biens durables reste modeste (10% du total) mais progresse sensiblement (6% en 1971).

Une variable motrice de la croissance

Les propensions moyennes et marginales à consommer des ménages (par rapport au revenu disponible) atteignent respectivement 92% et 87% ; des paramètres élevés du fait de l'importance de la consommation dans l'utilisation des ressources disponibles.

Le coefficient d'élasticité (mesurant la variation relative de la consommation induite par la variation relative du revenu disponible) s'établit à un niveau de 0,94.

Le coefficient multiplicateur de la demande s'établit à 2,3 : tout accroissement exogène de la demande sur le niveau de l'activité se trouve amplifié à plus du double : effet important sur la relance économique.

Un grand potentiel de croissance

Le taux d'équipement des ménages en biens durables est en deçà des normes de pays à revenu similaire au Maroc.

En dehors des appareils radio et des téléviseurs qui sont relativement répandus, le taux d'équipement en appareils électriques varie, en fonction des produits, entre un minimum de 1% et un maximum de 38%.

Taux d'équipement en appareils électriques

| Biens durables | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | Total |
|------------------|-----|------|------|------|------|-------|
| Réfrigérateur | 3,6 | 16,2 | 29,4 | 45,1 | 73,2 | 38,3 |
| Congélateur | | 0,1 | | 0,1 | 3,4 | 1,0 |
| Micro-onde | | | | | 1,0 | 0,2 |
| Vidéo | 0,6 | 3,6 | 7,7 | 15,3 | 34,3 | 14,6 |
| Chaîne Hi fi | 0,1 | 0,6 | 0,6 | 0,6 | 6,6 | 2,2 |
| Micro-ordinateur | | | 0,1 | 0,2 | 2,3 | 0,6 |

Endettement et surendettement des ménages

L'emprunt, une réalité complexe

Le recours à l'emprunt est une pratique courante de nos jours en matière de consommation. Près d'un ménage urbain sur trois et un ménage sur deux en milieu rural recourent à l'emprunt à usage domestique.

Recours à l'emprunt selon le milieu

| | Population pauvre | Quintile 1 | Quintile 5 |
|--------|-------------------|------------|------------|
| Urbain | 59,4 | 59,3 | 71,1 |
| Rural | 44,1 | 50,6 | 52,5 |

Une réalité complexe : d'abord, la « non-existence » de l'emprunt concerne à la fois les ménages très aisés qui n'en ont pas l'utilité et les ménages trop pauvres pour y recourir.

Le rôle décisionnel de l'emprunt est double : pour les catégories modestes, c'est quelques fois le seul moyen d'acheter, alors que pour des catégories moyennes ou supérieures, ce peut être la possibilité d'acheter plus, plus cher ou de meilleure qualité.

Cependant l'impact de l'emprunt sur le budget des ménages est très variable : du remboursement long et coûteux pour l'acquisition d'une résidence à la simple traite pour achat d'un aspirateur.

Des sources de l'emprunt à dominante traditionnelle

Les sources d'emprunt accordent peu de place aux banques et organismes de crédit. Les réseaux traditionnels (famille, commerçant) sont prédominants.

Dans le quintile supérieur urbain, le crédit intervient pour à peine le quart dans les sources d'emprunt à usage domestique.

Sources d'emprunt

| | Population pauvre | Quintile 1 | Quintile 5 |
|---------------|-------------------|------------|------------|
| Banque | 9,6% | 7,2% | 21,0% |
| Organismes CC | 0,0% | 0,0% | 5,2% |
| Employeur | 0,0% | 0,0% | 6,2% |
| Famille, ami | 40,2% | 51,4% | 40,7% |
| Commerçant | 37,2% | 31,7% | 24,9% |
| Autres | 12,8% | 9,6% | 1,7% |
| Total | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

Le crédit à la consommation : une importance sociale réduite

Au plan économique, le crédit à la consommation occupe une place très modeste par rapport à l'ensemble des crédits à l'économie : à la fin 1999 le montant des crédits à la consommation (encours) atteignait 6 618 millions de dirhams, soit 3,6% des crédits distribués par le système bancaire au Maroc.

Le caractère modeste de ces crédits peut également s'apprécier par comparaison avec la masse des crédits à l'habitat aux particuliers dont l'encours atteignait 13 milliards de dirhams, soit 12% des crédits à l'économie.

Le total des crédits à la consommation et à l'immobilier distribués par sociétés membres de l'APSF est de 9,3 milliards de dirhams en 1999 et porte leurs encours à 17,5 milliards (dont 7,1% pour les entreprises et 9% pour l'immobilier).

Au plan social, la place du crédit à la consommation est extrêmement limitée : les crédits à la consommation représentent environ 2,5% du revenu disponible des ménages, 3,8% de la consommation des ménages.

Le crédit à la consommation au Maroc se situe également à un niveau très modeste par comparaison aux pays industrialisés, l'écart est imputable au niveau de développement mais aussi à l'organisation des services financiers et à des facteurs d'ordre culturel.

Le recours au crédit : d'importantes disparités sociales

Derrière ces caractéristiques générales se cachent des disparités. Le taux de recours au crédit est globalement une fonction croissante du revenu.

Le taux de recours à l'emprunt varie fortement avec la taille du ménage : 25% chez les personnes seules, 80% chez ceux de cinq.

En fonction de l'âge : l'endettement est maximal entre 30 et 40 ans : plus de sept ménages sur dix sont endettés. Le recours au crédit décroît ensuite.

Par catégorie professionnelle : ce sont les cadres supérieurs, les professions libérales, les cadres moyens qui sont les plus endettés, mais on trouve également des taux assez forts chez les employés et les ouvriers.

Les principaux postes de l'endettement des ménages

L'emprunt pour l'acquisition d'une résidence principale représente la part la plus importante de l'endettement des ménages : c'est dans ce domaine que les ménages s'engagent le plus lourdement et le plus longtemps.

L'automobile est l'autre pôle de consommation où le crédit tient une place capitale. Le prix d'une voiture neuve correspond en moyenne à 24 mois de revenu pour un ménage.

La fréquence de recours aux prêts pour l'achat de gros biens durables est fortement liée au prix de l'appareil.

Niveau de revenu et endettement

L'accès au crédit étant « filtré » par des conditions de ressources, les ménages endettés ont des revenus supérieurs à ceux de leurs catégories.

Si la plupart des ménages recourent au crédit, le niveau d'endettement semble relativement faible pour tous les déciles de dépense.

| Décile | Urbain | Rural | National |
|--------|--------|-------|----------|
| 1 | 2,8 | 1,3 | 1,7 |
| 2 | 2,0 | 2,6 | 2,4 |
| 3 | 2,6 | 1,6 | 2,2 |
| 4 | 5,1 | 1,6 | 3,8 |
| 5 | 10,3 | 1,6 | 5,6 |
| Total | 7,8 | 1,6 | 5,6 |

Source : ENNVM, 1992.

De ces données, on aurait tendance à conclure que l'endettement des ménages marocains est insignifiant et que le surendettement est un phénomène inconnu. Pourtant, il faut savoir distinguer l'endetté prospère de l'endetté précaire, comme il faudrait savoir mesurer le surendettement à travers un certain nombre d'indicateurs à construire.

L'endettement des ménages : un phénomène en progression

L'endettement des ménages est en progression substantielle au cours des dix dernières années : l'encours des crédits à la consommation distribués par les banques est passé de 1,6 milliards de dirhams en 1992 à 6,6 milliards en 1999.

La progression des encours de crédits à la consommation distribués par les sociétés de l'APSF est aussi soutenue : 7 milliards en 1996 à 16 milliards en 1999.

Cette expansion correspond en moyenne à un taux de croissance annuelle de respectivement 22% et 30%, soit une augmentation supérieure d'un tiers à la progression moyenne des revenus au cours de la même période.

Cette croissance explosive est consécutive à plusieurs facteurs : levée de l'encadrement ; activité à rentabilité élevée ; offensive commerciale des banques alors que les crédits aux sociétés connaissaient une atonie.

La relative diversité des produits et l'importance des crédits non affectés ont favorisé une forte concurrence entre les établissements spécialisés et les banques à vocation générale.

Le gonflement plus rapide de l'endettement que des revenus dans une période de décrue de l'activité économique suscite des inquiétudes quant à la capacité des particuliers à honorer leurs engagements de façon viable.

Les risques de l'endettement

L'intensité de la concurrence a induit des politiques commerciales privilégiant les volumes ; elles se sont traduites par une montée des risques qui devrait conduire les prêteurs à faire preuve d'une plus grande sélectivité.

Les difficultés de remboursement des dettes compromettent la rentabilité des institutions en les contraignant à constituer des provisions pour pertes et profits et à subir des coûts de recouvrement supérieurs à la normale.

Si les institutions de crédit ne sont pas gravement mises en danger par des défaillances sur leur portefeuille de crédits à la consommation, en revanche, la baisse de leurs bénéfices risque d'aggraver d'autres difficultés.

Un accroissement des taux d'incidents de paiements et d'impayés pourrait entraîner un resserrement des normes d'octroi de crédit, ce qui réduirait l'offre de crédit et exercerait par la même un frein à la consommation.

Du côté de la demande, le gonflement de l'endettement est également susceptible de freiner la consommation dans la mesure où les échéances de remboursement constituent un prélèvement important sur le revenu immédiat.

Parallèlement, la forte progression du taux d'endettement des ménages et les incertitudes en matière d'emploi et de revenu vont réduire la demande de crédit et favoriser les comportements d'épargne de précaution.

Comment mesurer le poids de l'endettement ?

On apprécie de façon approximative la santé financière des ménages en comparant leur endettement total à leur revenu global ou à leurs actifs. Toutefois, il est très difficile d'interpréter ces ratios quand ils sont disponibles.

Le ratio endettement / revenus pose le problème de savoir quels sont les types d'endettement qui doivent être pris en compte dans ce ratio (prêts hypothécaires + total des crédits à la consommation). Faut-il exclure les prêts hypothécaires parce qu'ils sont assortis d'échéances lointaines ? Faut-il exclure également les crédits autres que les ventes à tempérament (avances à très court terme, découverts en compte, les crédits-relais) ?

Les mesures de l'endettement basées sur les ventes à tempérament ne donnent aucune information sur la répartition de l'endettement entre ménages de revenus différents et de portefeuilles d'actifs différents.

Le débat relatif au ratio « endettement / revenus » se concentre sur l'encours de l'endettement plutôt que sur les remboursements : une mesure des échéances de remboursement constituerait un concept pertinent.

Le ratio endettement / actifs : les revenus ne constituent pas la seule source de financement à partir de laquelle les ménages peuvent procéder à des remboursements. D'où l'intérêt de se pencher sur le poids de l'endettement par rapport aux actifs.

En outre, les statistiques relatives à la part de crédits donnant lieu à des retards d'échéance permettent de mesurer plus directement les problèmes de remboursement.

De même, les statistiques relatives aux faillites personnelles donnent une indication de la fréquence des problèmes plus graves.

Le crédit à la consommation : essor et mutation

Quelques données sur le secteur

Le secteur compte 28 sociétés dont 7 sociétés cotées en bourse.

On observe une forte concentration des encours : 5 sociétés (Eqdom, Wafasalaf, Crédor, Salafin, Acred) contrôlent près de 80% du marché.

L'encours des crédits est en hausse : 16 milliards de dirhams (6,6%) mais la production est en baisse : 8 milliards de dirhams (-3,4%).

La masse bénéficiaire est en stagnation et l'indice boursier du secteur est en baisse de 38%, une baisse cumulée sur les deux dernières années de 77%.

L'exposition au risque : l'endettement des fonctionnaires

La part des crédits octroyés aux fonctionnaires de l'État est estimée à 50% des encours totaux du secteur.

L'effectif global des fonctionnaires et agents d'État est estimé à 650 000 personnes.

Le nombre de fonctionnaires bénéficiant de crédits est de 227 000 personnes dont seules 9 000 personnes atteignent le seuil minimum de salaires (salaires non saisissables) fixé par la loi à 500 dirhams.

Endettement des fonctionnaires

| Éléments | Effectif | % |
|--|----------|--------|
| Population totale des fonctionnaires | 650 000 | 100,00 |
| Fonctionnaires bénéficiaires de crédits | 227 000 | 35,00 |
| Fonctionnaires dont le salaire minimum de 500 DH est atteint | 9 000 | 1,40 |

Il y a une forte exposition du portefeuille de certaines sociétés, en l'occurrence Eqdom et Crédor, dont ce type de crédit représente plus de 70% de leur encours.

Ce type de crédit présente une faible prime de risque. Le prélèvement à la source et la spécificité de la convention avec le Trésor font que ce type de crédit ne peut être considéré comme un crédit à la consommation.

Actuellement, aucune distinction n'existe entre les deux familles de crédit et un seul taux d'usure a été défini.

Les taux : une problématique controversée

Un taux d'usure a été introduit en avril 1997, il s'est établi à 20,42%. Ce taux était calculé sur la base de 70% du TMP.

Le réajustement à la baisse du mode de calcul du taux d'usure, par circulaire du Ministère des Finances datée d'octobre 1999 : le taux est passé à 15,63%.

La détermination du TEG tient compte du TIMP augmenté de 70%. Le TIMP (Taux d'Intérêt Moyen Pondéré) correspond au taux d'intérêt moyen tenant compte de l'ensemble des opérations de crédits réalisées par les opérateurs du marché financier national par opposition à d'autres pays (exemple la France) qui ne prennent en compte que les opérateurs exerçant sur le même secteur d'activité et ayant accès à des taux de refinancement semblables.

Comparaison des règles de détermination du taux d'usure Maroc France

| Éléments | Maroc | France |
|--|--|---|
| Méthode de calcul du TIM | Base de calcul inconnue. Regroupe des opérations hétérogènes incluant les banques dont le coût des ressources est bas. | Moyenne arithmétique simple des TE observés au cours du trimestre. La moyenne est calculée sur la base d'un échantillon représentatif de sociétés de crédit. Le TIM est calculé par produit, selon la nature du risque encouru et en fonction du montant du crédit. |
| Taux d'usure | TIMP + 70% | TIM + 33% |
| Taux d'usure à fin 18,65% (taux unique) 12/98 | | 17,77% pour les prêts <=10 000 FF 16,41% pour les prêts > 10 000 FF |
| Taux de refinancement moyen | Court terme : 9,50% Moyen terme : 9% | Court terme : 3,38% Moyen terme : 5,25% |
| Taux des créances en souffrance | 9% | 8% |
| Marge moyenne | 9% en moyenne | Entre 12% et 14,50% |

Le TIMP présente un caractère hétérogène : il tient compte de plusieurs types d'opérations de crédits notamment :

- /_ les crédits bancaires normaux (TBB plus une prime de risque en fonction des clients) ;
- /_ les crédits bancaires de structuration (à taux faible) ;
- /_ les crédits spots réalisés par les banques et qui sont indexés sur le marché monétaire dont le niveau, très bas, tourne autour de 5 à 6% ; d'autres types d'opérations de crédits (très hétérogènes).

Les effets sur les marges du secteur

Depuis avril 1997 (date d'entrée en vigueur du taux d'usure) les marges brutes des sociétés de financement n'ont cessé de se détériorer.

Cette baisse brutale de taux a eu comme conséquences : un amenuisement de la marge et un impact négatif sur le résultat.

La prime de risque en baisse conduit à une sélectivité plus rigoureuse : désengagement des secteurs non structurés à haut risque (transporteurs : 20% de la production du secteur). La menace de retour à l'informel existe.

Évolution du TIMP, des taux d'usure, de refinancement et de la marge brute des sociétés de financement au Maroc depuis avril 1997, en pourcentage

| Période | Avril 97 | Octobre 97 | Avril 98 | Octobre 98 | Avril 99 |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
| TIMP | 12,00 | 11,5% | 11,4% | 10,9% | 10,4% |
| Taux d'usure | 20,4% | 19,6% | 19,4% | 18,6% | 17,8% |
| Taux de base bancaire | 9,7% | 9,2% | 8,2% | 8 à 8,2% | 8 à 8,2% |
| Taux de refinancement | 9,75 à 13,00 | 9,25 à 12,2% | 8,25 à 11,2% | 8 à 1% | 8 à 1% |
| Marge brute | 7,41 à 10,6% | 7,39 à 10,3% | 8,20 à 11,2% | 7,65 à 10,6% | 6,83 à 9,8% |

Le taux de rejet est en augmentation d'où une progression sensible des provisions et une baisse conséquente des résultats.

L'entrée en vigueur de règles prudentielles imposées par Bank Al-Maghrib aux sociétés de financement montrera très probablement un manque de provisions qui nécessairement détériorerait le niveau de rentabilité du secteur.

La rentabilité moyenne du secteur se situe aux alentours de 18,13% à fin décembre 1998 (données établies sur un échantillon), soit un taux très lointain des rentabilités antérieures dont le niveau dépassait les 30%.

Rentabilité moyenne observée pour le secteur au 31/12/1998

| Sociétés cotées (1) | Eqdor | Crédo | Sofac | Acrec | Somafic | Tasli |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|
| ROE en % (2) | 19,81 | 29,1% | 19,1% | 25,6% | -1,8% | 6,8% |

1- Échantillon de sociétés de crédit à la consommation cotées à la bourse de Casablanca.

2- Le ROE ci-dessus est calculé sur la base des résultats communiqués par les sociétés cotées en bourse au courant mars et avril 1999.

Des obligations réglementaires non encore standardisées

Le secteur est assujetti depuis 2000 à : un coefficient de solvabilité de 8%, un coefficient de division de risque fixé à 20% et à un nouveau plan comptable.

Mais aucune obligation n'est en vigueur quant aux règles de classement et de provisionnement des créances en souffrance : délais de retard de paiement, provisionnement des intérêts et/ou du capital.

Les données sur les créances en souffrance des sociétés cotées indiquent un taux de couverture appréciable des créances en souffrance : 74% ; un niveau des créances en souffrance ne dépassant pas les 10% des encours.

Mais, les ratios mesurant la qualité de l'encours des sociétés du secteur ne sont pas comparables par absence de standardisation.

Des perspectives peu rassurantes

- ↙ La crainte d'exclusion d'une tranche importante de la clientèle dont le risque est jugé élevé.
- ↙ Le retour au crédit informel auprès des usuriers.
- ↙ La compression des marges qui peut se traduire par une concertation du secteur et la disparition de petites sociétés de financement.

✓ La perturbation du secteur pourrait affecter les cours boursiers des sociétés de crédit à la consommation cotées à la bourse de Casablanca : la capitalisation boursière des sociétés de financement s'établit à plus de 4 milliards de dirhams.

✓ Le risque de déstabilisation d'un secteur employant près de 2500 personnes avec une contribution globale aux recettes fiscales de l'État (directes et indirectes) de l'ordre de 500 millions de dirhams.

Recommendations proposées

✓ Une plus grande clarification de la définition de la population surendettée : le surendettement certes marginal au plan macro-économique peut être grave au plan social ; détermination du « seuil de l'excès » au-delà duquel le recours au crédit serait inévitablement nocif.

✓ Renforcer l'information des emprunteurs avec l'introduction de dispositions tendant à assurer la lisibilité et la loyauté des contrats, l'institution d'un fichier des incidents de paiements sur les remboursements de crédits dont la gestion serait confiée à Bank Al-Maghrib.

✓ Améliorer le suivi statistique sur les taux d'incident de paiement et sur les faillites personnelles.

✓ Prévoir des enquêtes sur les consommateurs en vue d'observer : les comportements en matière de remboursement, les caractéristiques des ménages enregistrant des problèmes de paiement, les motifs de retards de paiement, la réaction du consommateur aux difficultés de paiement.

✓ Renforcer le cadre juridique de la concurrence et de la protection du consommateur : réglementer la publicité en matière de crédit à la consommation et en celle de l'usure, suivre le jeu concurrentiel.

✓ Adoption d'une loi sur le surendettement bancaire dont le fondement est la prévention et le règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles.

✓ Traiter le problème des fonctionnaires endettés : meilleure appréciation du risque, rééchelonnement à des conditions favorables, réfléchir à un taux spécifique pour les fonctionnaires, différencier les taux plafond pour le crédit fonctionnaire et les crédits aux non fonctionnaires pour lesquels la part du risque est plus importante.

✓ Standardiser les règles prudentielles et le traitement des créances en souffrance du secteur.

✓ Revoir les règles de détermination des taux après l'adoption des règles prudentielles.

✓ Élargir le champ et par conséquent le refinancement en permettant aux sociétés de s'adresser au marché monétaire.

✓ Maintenir une stabilité réglementaire du secteur pour permettre aux intervenants d'avoir une visibilité à moyen terme.

✓ Inciter à la restructuration du secteur en favorisant une réduction du nombre des sociétés.